

Délibération n° 2024DEL33
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL
COMMUNE DE SOLIGNAC
Séance publique du 11 juillet 2024

REPUBLIQUE FRANÇAISE
 DEPARTEMENT : HAUTE
 VIENNE
 Arrondissement :
 LIMOGES
 Canton :
 CONDAT/VIENNE
 Commune : SOLIGNAC

**Nombres de
membres**

En Exercice	19
Présents	13
Votants	19

Date de convocation

04/07/2024

Date d'affichage

04/07/2024

Objet : adhésion à
 l'association
 UNADERE

Les membres du Conseil régulièrement convoqués se sont réunis au lieu habituel de leurs séances après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Alexandre PORTHEAULT, Maire.

Présents :

Mmes CARLIER, COIGNAC, COMES, DUPIN, GUITARD, MORNETAS, MM BRUNET, COLDEBOEUF, GOURINCHAS, PECHER, PORTHEAULT, RECORD, RIBOULET.

Absents et excusés :

Nicole BAYLE procuration donnée à Fabrice RECORD
 Laure FERNANDES procuration donnée à Alexandre PORTHEAULT

Caroline BOURGER procuration donnée à Claire MOURNETAS

Jean-Pierre CHAZELAS procuration donnée à Maryvonne COMES

Didier LEYRIS procuration donnée à Claude GOURINCHAS

Mme FOURGEAUD procuration donnée à Nicole DUPIN

M. Fabrice RECORD a été élu secrétaire de séance.

Monsieur le Maire explique que l'union nationale des ADERE est une Centrale de Référencement Associative, qui n'achète ni ne vend aucun produit. Elle propose des conditions négociées sur des gammes de produits et de services « à la carte » pour ses adhérents.

Son objectif est de référencer des fournisseurs et de négocier avec eux des prix compte tenu du volume d'achat important qui peut être réalisé auprès d'eux par les 7300 adhérents de l'association. L'adhérent n'a aucune obligation d'acheter via les fournisseurs référencés par l'ADERE. Les achats se font directement auprès des fournisseurs qui appliquent directement à l'adhérent les prix négociés.

Les gammes de produits proposées sont larges : Fourniture de bureau, produits d'entretien, téléphonie, prestations de bureau de contrôle, véhicules, énergie, Les collectivités, afin de respecter les principes de la commande publique, peuvent passer par ce système d'achat pour des commandes de faibles montants, en dessous du seuil des Marchés à procédures adaptées.

L'adhésion est d'un montant de 50 € par an et par numéro siret

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide d'adhérer à l'association UNADERE.

Autorise le maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Délibération adoptée à l'unanimité

Envoyé en préfecture le 12/07/2024

Reçu en préfecture le 12/07/2024

Publié le

ID : 087-218719201-20240712-2024DEL33-DE



Pour extrait certifié conforme

Le Maire,



Alexandre PORTHEAULT

Certifié exécutoire par Alexandre
PORTHEAULT, Maire
Compte tenu de la transmission en
Préfecture le 12/07/2024
Et la publication le 12/07/2024

